



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE**

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **RAFFE** David, M. **MICHAUD** Jacky,
Mme **SIGNAT** Lyliane, Vice-Présidents
Mmes **BELLET** Gisèle, **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUAYLA** Christine,
GUIBERTEAU Cathie, **MARTIN** Marie-Noëlle, **MOUHE** Annick, **PELLETIER** Marie-Claude
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **CAILLAUD** Stanislas, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT**
Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **VIALE** Jean-Pascal, **VIDAL** Patrick
Visioconférence : /
Excusés : **STAUDER** Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), **LOUASSIER** Nadège, **MOURET** Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

1. APPROBATION PV DU 17 DECEMBRE 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. URBANISME – INFORMATIONS LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la loi « Climat et Résilience » est en vigueur depuis le 22/08/2021. Monsieur le Président donne la parole à Pauline Taveneau, responsable du service Urbanisme de la Communauté de Communes afin d'exposer les impacts de cette loi.

Note en annexe du dossier

3. URBANISME – CONVENTION CAUE 2026

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler la cotisation C.A.U.E (Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Pour rappel, le C.A.U.E. a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public. Une permanence a lieu 1 fois tous les deux mois dans nos locaux.

Pour cette année 2026, la cotisation s'élève à 1 796.30 € et la mission d'animation représente 353.40 € soit 2 149.70 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ENVIRONNEMENT / OM – REGLEMENT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil le règlement de la redevance des ordures ménagères actualisé.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Commission a validé l'intégration des casernes de pompiers et la création de deux nouvelles catégories : « Assistant Maternel » et « Maison Assistants Maternels ».

Règlement en annexe du dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

5. ENVIRONNEMENT/OM – TARIFS REDEVANCE MENAGES 2026

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical de Cyclad a entériné une très forte augmentation des cotisations de ses membres (33% pour notre territoire) en 2025, principalement liée au surcoût engendré par la construction de l'usine de Paillé et la chute du cours des matériaux revendus par Cyclad. Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, a proposé de ne pas répercuter la totalité de cette hausse des cotisations sur les usagers en appliquant une absorption de 10 % par redevable, 8 % par commune et le reste sur le budget de la CDC. La simulation de la redevance 2026 montre aujourd'hui un écart encore important entre le montant des redevances perçues et le montant dû à Cyclad. Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait envisagé d'étaler la réduction de cet écart sur 3 années et d'éviter ainsi de répercuter la totalité de la cotisation sur les usagers.

Monsieur Bachereau fait part de son étonnement de l'incapacité de certains ménages à régler la redevance ordures ménagères. Monsieur Barreaud répond qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information auprès du Service de Gestion Comptable des Finances Publiques.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

Les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

MÉNAGES	2025	PROPOSITION 2026
1 Personne	106 €	110 €
2 Personnes	210 €	218 €
3 Personnes	307 €	319 €
4 Personnes	388 €	404 €
5 Personnes et au-delà	404 €	424 €

ADOpte A L'UNANIMITE

6. ENVIRONNEMENT/OM – TARIFS REDEVANCE HORS MENAGES 2026

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

Les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

HORS MÉNAGES	2025	PROPOSITION 2026 + 4 %
Activité professionnelle	214 €	222 €
Administration Publique	238 €	248 €
Assistant Maternel	-	50 €

Camping saisonnier par emplacement	28 €	29 €
CAT	8 058 €	8 381 €
Chambres d'hôte (à l'unité)	40 €	42 €
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	75 €	78 €
Château	1 357 €	1 411 €
Collège	1 910 €	1 987 €
École familiale	659 €	686 €
Gîte rural (à l'unité)	230 €	239 €
Lycée	3 815 €	3 967 €
Maison Assistants Maternels	-	120 €
Maison de retraite par nombre de lits	47 €	49 €
Night-Club	525 €	546 €
Parc Résidentiel	216 €	225 €
Profession libérale	216 €	225 €
Profession médicale (prix au litre)	1.01 €	1.05 €
Résidence secondaire	213 €	221 €
Restaurant / Hôtel	+8 %	+4 %
Supérette	397 €	413 €
Usine	951 €	989 €

ADOpte A L'UNANIMITE

7. ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS REDEVANCE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2026

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission Environnement / Ordures ménagères du 28 janvier et de fixer le coût de collecte des déchets des bâtiments communaux à 3.95 euros par habitant.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs des dépôts des professionnels en déchetteries pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

	2025	Proposition 2026
DIB	70 € m ³	73 € m ³
DECHETS VERTS	20 € m ³	21 € m ³
BOIS	25 € m ³	26 € m ³

ADOpte A L'UNANIMITE

9. VOIRIE – TARIFS MATERIELS 2026

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la Commission Voirie, propose les tarifs Voirie suivants avec une augmentation de 2%, applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les communes membres :

TARIFS 2025		PROPOSITION 2026
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	22,95 €	23,50 €
ROULEAU + REMORQUE à la 1/2 journée	27,00 €	27,50 €
CAMION NACELLE à la 1/2 journée	41,00 €	42,00 €
BALAYEUSE à la 1/2 journée	34,00 €	35,00 €
BROYEUR à la 1/2 journée	58,00 €	59,00 €
TRACTEUR LAMIER à la 1/2 journée	80,00 €	82,00 €
TRACTEUR SEUL à la 1/2 journée	30,00 €	31,00 €
PLAQUE VIBRANTE à la journée	22,00 €	22,50 €

ADOpte A L'UNANIMITE

10. FINANCES – DÉLIBÉRATION CONCORDANTE FONDS DE CONCOURS GEAY ET ST SULPICE D'ARNOULT

Monsieur le Président rappelle que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L5214-16, paragraphe 5), autorise les Communautés de Communes à percevoir des fonds de concours émanant des communes membres.

- La commune de Geay s'engage à participer par l'intermédiaire d'un fonds de concours au financement de travaux de voirie communautaire. La participation de la commune à cette opération est fixée à 30 000 euros.
- La commune de St Sulpice d'Arnoult s'engage à participer par l'intermédiaire d'un fonds de concours au financement de travaux de voirie communautaire. La participation de la commune à cette opération est fixée à 20 000 euros.

Monsieur le Président sollicite l'approbation des membres du Conseil pour signer et appliquer les modalités des conventions avec les communes de Geay et St Sulpice d'Arnoult.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Il est par ailleurs possible de procéder à cette reprise des résultats avant l'adoption du CFU, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (le 31 janvier) et avant la date limite de vote des taux d'impositions locales.

Cette reprise anticipée des résultats est réalisée sur la base d'une fiche de calcul prévisionnel établi par le Président et attestée par le Comptable Public, à laquelle sont joints la balance comptable, le tableau des résultats de l'exécution budgétaire visé par le Comptable ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Compte tenu de la proposition d'adopter le budget primitif 2026 avant le CFU, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2025 et de procéder à leur affectation :

Constat des résultats 2025

Section de fonctionnement :

Excédent 2024 : 1 775 157,96

Recettes : 7 362 214,96
Dépenses : 7 063 241,89
Résultat de clôture 2025 : **2 074 131,03**

Section d'investissement :

Déficit 2024 : -887 866,22
Recettes : 1 342 567,45
Dépenses : 830 109,21
Résultat de clôture 2025 : **-375 407,98**

Affectation des résultats :

Section de fonctionnement :
Résultat de clôture : 2 074 131.03

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2025 : - 375 407.98
Restes à réaliser recettes : 51 175,00
Restes à réaliser dépenses : 124 429,00
Besoin de financement : **- 448 661,98**

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2025 : - 375 407.98
Restes à réaliser recettes : 51 175,00
Restes à réaliser dépenses : 124 429,00
Besoin de financement : **- 448 661,98**

001 (INV) : - 375 407.98

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2025 : 2 074 131.03

1068 : - 448 661.98

Excédents de fonctionnement capitalisés

002 (FCT) : 1 625 469,05
Résultat de fonctionnement reporté

ADOpte A L'UNANIMITE

12. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 04/02/2026,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 1 921 894,65 € (dont 124 429.00 € de RAR)

Recettes : 1 921 894,65 € (dont 51 175.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 9 079 349,35 €

Recettes : 9 079 349,35 €

Il est proposé de voter le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Voir document joint en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

13. FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 – BUDGET ZAC DU CHAMP BOUCHET

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Il est par ailleurs possible de procéder à cette reprise des résultats avant l'adoption du CFU, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (le 31 janvier) et avant la date limite de vote des taux d'impositions locales.

Cette reprise anticipée des résultats est réalisée sur la base d'une fiche de calcul prévisionnel établi par le Président et attestée par le Comptable Public, à laquelle sont joints la balance comptable, le tableau des résultats de l'exécution budgétaire visé par le Comptable ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Compte tenu de la proposition d'adopter le budget Zac Champ Bouchet 2026 avant le CFU, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2025 et de procéder à leur affectation :

Constat des résultats 2025

Section de fonctionnement :

Excédent 2024 : 203 997.49

Recettes : 300 941.28

Dépenses : 327 375.05

Résultat de clôture 2025 : **177 563.72 (002)**

Section d'investissement :

Déficit 2024 : - 209 167.35

Recettes : 325 927.68

Dépenses : 287 900.70

Résultat de clôture 2025 : - **171 140.37 (001)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget Zac Champ Bouchet,

Il est proposé au Conseil Communautaire

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

001 (INV) : - 171 140.37

Section de fonctionnement :

002 (FCT) : 177 563.72

ADOpte A L'UNANIMITE

14. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2026 – ZAC DU CHAMP BOUCHET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 04/02/2026,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget Zac Champ Bouchet de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : **434 601,65 €**

Recettes : **434 601,65 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **237 441,43 €**

Recettes : **406 925,00 €**

Il est proposé de voter le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Voir document joint en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

15. VOIRIE – RESTITUTION COMMISSION DU 28 JANVIER

Monsieur le Président donne la parole à Sébastien Poch, chargé de Développement Environnemental et Aménagement du Territoire. Celui-ci présente les éléments abordés lors de la dernière Commission en date du 28 janvier et qui sont présentés en annexe du dossier.

Monsieur Grenon, Président de la Commission Voirie, précise que l'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise TP Jolly et le Syndicat de Voirie ont donné entière satisfaction.

16. VOIRIE – MODIFICATION LINÉAIRE VOIES COMMUNALES COMMUNES DE BALANZAC ET SAINT SULPICE D'ARNOULT

Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021,

- Considérant la délibération de la commune de Balanzac du 18 décembre 2025 modifiant son tableau de classement des voies communales et notifiant par la suite le transfert vers la Communauté de Communes de la VC dénommée Impasse du Perroquet de la manière suivante :

Voie ajoutée : 280 ml

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'actualisation pour la commune de Balanzac à 39 459 ml de voies transférées.

- Considérant la délibération de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult du 12 février 2026 modifiant son tableau de classement des voies communales et notifiant par la suite le transfert vers la Communauté de Communes de la VC dénommée Allée des Tournesols de la manière suivante :

Ancien linéaire : 108 ml

Linéaire supplémentaire : 70 ml

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'actualisation pour la commune de Saint Sulpice d'Arnoult à 29 215 ml de voies transférées.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION CRER 2026

Monsieur le Président rappelle que l'adhésion à cette structure permet de bénéficier de l'ensemble des services proposés et soutenus par l'Ademe et la Région Nouvelle Aquitaine :

- Assistance technique pour la mise en place d'un contrat d'aides financières et de développement des énergies renouvelables avec l'Ademe,
- Assistance pour les économies d'énergies dans les communes et EPCI,
- Aide à la création d'événements ou d'animations en lien avec la transformation énergétique,
- Appui auprès des collectivités (information, communication, accompagnement devant des projets éoliens et/ou photovoltaïque,
- Etude d'aide à la décision pour un ou plusieurs projets d'Energies renouvelables (photovoltaïque avec vente ou autoconsommation, bois énergie, solaire thermique, géothermie)
- Audits techniques et économiques d'installations existantes,
- Identification de projets d'Energies renouvelables sur l'ensemble d'un patrimoine.

Le CRER propose une souscription à l'adhésion à l'échelle communautaire pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes (montant des adhésions réduit ainsi de 50%) favorisant une démarche collective et concertée et permettant de bénéficier de ces services.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil la validation de l'adhésion de territoire pour un montant annuel de 4 475 €.

Les services du CRER 2026 en annexe du dossier

Présentation du CRER lors de la réunion publique sur les panneaux photovoltaïques du 19 février 2026 en annexe du dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

18. DEVELOPPEMENT DURABLE – WPD PARC EOLIEN BALANZAC SAINTE GEMME

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'un projet de parc éolien est en cours depuis de nombreuses années sur les communes de Balanzac et Sainte-Gemme.

Monsieur le Président précise que l'enquête publique se termine demain, jeudi 26 février et que les communes périphériques aux communes de Balanzac et Sainte Gemme ont émis un avis négatif.

Monsieur le Président indique qu'à cet instant, les communes concernées n'ont pas encore rendu de délibérations ou émis d'avis et précise que, sauf avis contraire des membres du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes n'émettra pas d'avis tant que les communes concernées ne se seront pas prononcées.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de reporter ce point.

19. INFRASTRUCTURE – EXTENSION MAISON DES RIVIERES

Suite au marché concernant l'extension de la Maison des Rivières, Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre. Il précise que parallèlement au MAPA, des consultations complémentaires sur différentes natures de travaux ont été réalisées sur le bâtiment existant.

Lot n° 1 Gros Œuvre : 1 seule offre déposée par l'entreprise ALM ALLAIN.

La CAO a retenu l'offre de **ALM ALLAIN** pour un montant de **88 741,93 € HT**

Lot n°2 Bâtiment modulaire : 2 offres déposées par les sociétés COUGNAUD et ALGECO.

La CAO a retenu l'offre de la société **COUGNAUD** pour un montant de **292 000 € HT**

Lot n°3 Plâtrerie/Isolation/Menuiserie intérieure : 1 seule offre déposée par l'entreprise Raymond BERNARD.

La CAO a retenu l'offre de l'entreprise **RAYMOND BERNARD** pour un montant de **7 998.12 € HT**

Lot n°4 Chauffage : 1 offre déposée par la société DUPRE.

La CAO a retenu l'offre de la société **DUPRE** pour un montant de **7 300 € HT**.

Analyse de la Commission d'Appel d'Offre en annexe du dossier.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour appliquer les propositions de la Commission et signer tout acte ou document relatif à ce marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président présente les résultats des consultations :

Modernisation éclairage	
Sardain électricité Services	7 281,55 €
Ets R. Perrier	7 414,95 €
2C ELEC	Pas de retour de la consultation et du rdv

La commission propose de retenir l'entreprise **SARDAIN** électricité Services pour un montant de **7 281,55 € HT** pour la modernisation de l'éclairage de la Maison des Rivières.

Remplacement VMC	
Ets Tessier	904,13 €
Dupré solutions	1 698,39 €
2C ELEC	Pas de retour de la consultation et du rdv

La commission propose de retenir l'entreprise **TESSIER** pour un montant de **904,13 € HT** pour la VMC de la Maison des Rivières.

Peinture intérieure	
SARL SORIGNET Freres Peinture	13 440,00 €
BONNIN Nicolas	13 941,20 €
GUERIN Thomas	Pas de retour suite à démarchage

La commission propose de retenir la **SARL SORIGNET** frères pour un montant de **13 440 € HT** pour la peinture intérieure de la maison des rivières.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour appliquer les propositions de la Commission et signer tout acte ou document relatif à ces consultations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Suite aux réponses au marché et aux consultations concernant l'extension de la Maison des Rivières, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la modification du plan de financement suivant :

Projet extension Maison des Rivières			
Dépenses € HT		Produits € HT	
Etude de sol	2 540 €	DETR	85 489 €
Batiment modulaire	295 000 €	AUTOFINANCEMENT	398 895 €
genie civil préparatoire	89 000 €		
Equipements mobilier et numérique	14 000 €		
Peinture	13 500 €		
Travaux rénovation energetique	8 500 €		
liaison electrique et alarme incendie	2 500 €		
amenagement paysager exterieur	14 000 €		
Platerie menuiserie interieure	8 000 €		
Chauffage plomberie	7 300 €		
Travaux connexes	4 700 €		
Sous-total travaux	459 040 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre	22 344 €		
Coordination SPS et bureau de controle	3 000 €		
Sous total maître œuvre et assurances	25 344 €		
TOTAL	484 384 €		484 384 €

Monsieur Poch précise que le lot n°1 est plus élevé que l'estimation de départ en raison des résultats de l'étude de sol qui révèle un sol exploitable à plus de 2.80 m et une nécessité de prévoir un système de pieux adapté.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. GEMAPI – DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB a réalisé une démarche de sensibilisation aux risques d'inondation auprès de 92 biens identifiés sur les communes de Geay, Romegoux, La Vallée, Port d'Envaux, Crazannes. Cette démarche a permis d'établir 46 diagnostics complets permettant aux propriétaires de biens de pouvoir financer leurs travaux grâce aux aides de l'état (Fond Barnier), la Communauté de Communes et le Département.

Point reporté à un autre conseil communautaire faute de complétude de dossiers.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que suite aux dernières inondations, les retours de certains propriétaires, qui ont pu bénéficier de travaux suite aux diagnostics, ne sont pas très positifs (exemple : mise en place de batardeaux). Un retour du mécontentement des résultats de ces travaux sera fait lors du prochain Conseil de l'EPTB.

21. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PARTICIPATION RESEAU INITIATIVE CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Président rappelle que depuis près de 30 ans, l'association Initiative Charente-Maritime favorise et accompagne la création et la reprise d'entreprises sur le territoire de la Charente-Maritime.

Initiative Charente-Maritime apporte aux porteurs de projet une aide financière sous forme de prêts d'honneur, à taux zéro et sans garantie, d'un montant compris entre 3 000 € et 40 000 €. L'objectif étant de renforcer les fonds propres des entrepreneurs afin de créer un effet levier facilitant l'obtention de financements bancaires complémentaires. L'association propose également, à titre gracieux, un parrainage par des chefs d'entreprise et cadres expérimentés.

En 2025, à l'échelle du Département, plus de 150 entreprises, tous secteurs confondus (industrie, artisanat, commerce, services et agriculture), ont bénéficié de cet accompagnement, représentant près de 1,6 M€ d'aides financières. Ce soutien a contribué au maintien et/ou à la création de 400 emplois sur le territoire.

Afin de poursuivre cette action en faveur du développement économique du territoire, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de l'adhésion avec l'association « Initiative Charente-Maritime » pour la somme de 2 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS

Monsieur le Président donne la parole à Gérard Gandauber, Président de la Commission, afin de faire la présentation des demandes sollicitées.

HUM'S – LA VALLÉE

L'association organise un concert à destination d'un projet humanitaire. Les objectifs fixés sont de récolter des fonds afin d'organiser une action humanitaire à Madagascar en partenariat avec l'association « Grandir à Antsirabé ».

Le concert se tiendra le vendredi 15 mai à Port d'Envaux sur le site des Chabossières (Lapidiales). Sur place, exposition photos sur les actions menées par l'association et présentation de l'association soutenue, concert de 3 groupes musicaux et un duo de DJ, buvette et restauration sur place.

Budget prévisionnel : 4 230 euros

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : Favorable à hauteur de 1 400 euros

Avis du Conseil Communautaire : Favorable à hauteur de 1 400 euros

J'AIME ROMEGOUX – ROMEGOUX

L'association propose un événement culturel festif et intergénérationnel pour animer le territoire et favoriser les échanges et les rencontres. Pour cela, elle organise une fête de village samedi 18 juillet 2026. Sur place, buvette, foodtrucks et bar à huîtres. Un concert sera assuré par un groupe local pour animer un marché nocturne composé d'artisans locaux. La Mairie s'associe à l'association en proposant un feu d'artifice.

Budget prévisionnel : 5 160 euros

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

CULTURE AND SPIRIT – SAINT PORCHAIRE

L'association Culture and Spirit organise un concert dans l'église de Saint Porchaire mardi 21 juillet 2026 ayant pour thème « Voyage aux Amériques au cœur du patrimoine local ».

Ce concert est ouvert à tous, adapté aux petits comme aux grands et accessible sur participation libre. Il sera précédé l'après-midi par une animation à destination du jeune public.

Budget prévisionnel : 4 753 euros

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

BOUSELAND – NANCRAIS

L'association organise la 2^{ème} édition du Festival « Bouseland », événement culturel dédié aux musiques actuelles et électroniques, qui se tiendra les 15 et 16 mai 2026 sur le site « Chez Tallet » à Corme Royal.

Budget prévisionnel : 7 200 euros

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : Non favorable, l'évènement aura lieu hors territoire.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de rajouter le critère d'attribution de soutien suivant : « La manifestation doit se dérouler sur une des communes membres de la Communauté de Communes ».

Avis du Conseil Communautaire : Défavorable – Validation du Conseil pour rajouter le critère d'attribution cité par la Commission

ADOpte A L'UNANIMITE

23. TOURISME – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT MAISON DES AVENTURIERS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison des nombreuses spécificités des intervenants, il est nécessaire de séparer les prestations pour éviter toutes consultations infructueuses comme prévu dans l'article N 2113 tiret 11/ 2 et 3 du code des marchés publics.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Rédaction scientifique des textes	3 500 €	Conseil Départemental de la Charente-Maritime	12 000 €	15 %
Conception illustrations / BD	6 500 €	Europe/ LEADER Saintonge Romane	52 000 €	65 %
Scénographe : élaboration d'un parcours scénographique	21 000 €	CDC Cœur de Saintonge	16 000 €	20 %
Graphiste : pour le parcours et la communication extérieure	5 500 €			
Conception mobiliers	22 000 €			
Impression des supports	20 000 €			
Objets de décoration 19 ^e s et début 20 ^e s	1 500 €			
Total HT	80 000 €	Total HT	80 000 €	100 %

Le montant du budget total reste inchangé ainsi que les montants des demandes de subvention.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation des membres du Conseil pour :

- Signer l'ensemble des pièces et documents liés au projet
- Solliciter l'ensemble des soutiens liés au projet

ADOpte A L'UNANIMITE

24. TOURISME – SCÉNOGRAPHIE MAISON DES AVENTURIERS

Monsieur le Président présente les analyses de la CAO du 25/02/2026 concernant les réponses aux différentes consultations pour la réalisation de la scénographie de la Maison des aventuriers :

Dessins	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Nicolas Tabary Dessinateur / BD Rochefort 17	6 450 €	7 095 €	Dessinateur BD reconnu. Originaire de Pont l'Abbé d'Arnoult. Son père est le créateur du personnage d'Iznogood
Anne Sarrazin Illustratrice Rochefort 17	N'a pas répondu		
Conception graphique	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Clémentine Guillment Graphiste - Nantes 44	5 549.44 €	5 549.44 €	Univers graphique intéressant
Guillaume Ruiz Graphiste Bordeaux 33	6 500 €	6 500 €	Univers graphique strict, correspondant davantage à un musée
Impression graphique	Montant HT	Montant TTC	Commentaires

Co-Nect Bordeaux 33	19 659 €	25 590.80 €	Bonnes références, travail de qualité
Boscher Signalétique Nantes 44	N'a pas répondu		
Menuiserie et pose	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Asa Bordeaux 33	39 615.25 €	47 538.30 €	Grosse entreprise de menuiserie avec du matériel High tech Bonnes références
Pierre Boissinot Le Busseau 79	21 930 €	26 316 €	Menuiserie artisanale. Bonnes références
Ébénisterie et menuiserie Descat Pompignac 33	39 375 €	47 250 €	Menuiserie et ébénisterie
Achat mobiliers et objets 19^e s. début 20^e s.	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Brocante Pascal Saint-Porchaire 17 : 1021 € Georges Brocanteur Soulignottes 17 : 400 €	Total des deux brocanteurs sur la liste d'objets demandés : 1 421 €	1 421 €	Objets et meubles du 19 ^e ou tout début 20 ^e s. correspondant à la recherche de la scénographe pour relater l'atmosphère de ces époques

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir les propositions les plus économiquement avantageuses soit :

- Nicolas Tabary pour les dessins
- Clémentine Guillment pour la conception graphique
- Co-Nect pour l'impression graphique
- Pierre Boissinot pour la menuiserie et la pose
- Brocante Pascal et Georges Brocanteur pour l'achat de mobiliers

ADOpte A L'UNANIMITE

25. TOURISME – TARIFICATION 2026 MAISON MARIE BON

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider les tarifs 2026 de visite de la Maison Marie Bon :

Entrée par personne de la maison

- Visiteurs individuels : **3 €/pers.** si visite maison uniquement
- Enfants de 0 à 12 ans : **gratuit** avec remise d'un petit questionnaire jeu sur la visite de la maison et jeu découverte sur le cheminement
- Enfants de 12 à 16 ans : **1.50 €** avec livret jeu offert sur la maison et jeu découverte sur le cheminement (réalisé dans le cadre du PEAC avec l'association « les Petits Débrouillards »)

Sentier Pierre Loti (décision appartenant au Château de la Roche Courbon, la majorité du sentier étant sur ses propriétés)

- Adulte : **7.50 €**
- Enfant jusqu'à 6 ans : **gratuit**

Pass visite avec la maison des aventuriers et le musée Hèbre / Maison Pierre Loti / Maison des aventuriers

- **2 € au lieu de 3 €** sur présentation du billet d'entrée

Groupe (à partir de 10 personnes)

- En visite libre : **2.50 €**

- En visite guidée : **5.50 €** (visite sur réservation toute l'année)

Groupe (plus de 40 personnes)

- En visite libre : **2 €**
- En visite guidée : **4.50 €**

Visite guidée pour individuel (lors de grandes manifestations)

- **6 €/pers** : durée 1h15, limitée à 12 personnes dans la maison

Visite théâtralisée par une comédienne et guide conférencière (date fixe / sur réservation)

- Adulte : **11 €**
- Enfant de 0 à 8 ans : **gratuit**
- Enfant de 9 à 16 ans : **6 €**

Scolaire

Visite guidée avec livret jeu animée par un guide conférencier en alternance avec un parcours jeu découverte dans Saint-Porchaire (en autonomie encadré par les enseignants et le personnel encadrant) et parcours jeu dans Saint-Porchaire (proximité immédiate)

- Par élève : **2 €**

Concert Festival Musique au Pays de Pierre Loti

- Adulte : **10 €**
- Jusqu'à 12 ans : **Gratuit**

ADOpte A L'UNANIMITE

26. TOURISME – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT PARCOURS LUDIQUE MAISON MARIE BON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison des nombreuses spécificités des intervenants, il est nécessaire de séparer les prestations pour éviter toutes consultations infructueuses comme prévu dans l'article N 2113 tiret 11/ 2 et 3 du code des marchés publics.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Prestation	Montant HT	Financement	Montant HT
Scénographie de la maison : <i>Printemps 2025</i>		Europe/Leader 65 %	32 500 €
. Étude scénographique + recherche documentaire et iconographique, rédaction contenu	6 000 €		
. Conception graphique des supports	4 000 €		
. Conception réalisation des supports de scénographie	4 000 €		
. Menuiserie et pose des équipements	3 000 €		
Mise en place d'un espace ludique enfant <i>Printemps 2026</i>		Conseil départemental Charente-Maritime 15 %	7 500 €
. Conception du parcours scénographique, rédaction des contenus	13 000 €	CDC Cœur de Saintonge 20 %	10 000 €

. Réalisation et pose des mobiliers	17 000 €		
. Conception graphique promotion espace ludique et livret enfant	3 000 €		
Total HT	50 000 €	Total HT	50 000 €

Le montant du budget total reste inchangé ainsi que les montants des demandes de subvention.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation des membres du Conseil pour :

- Signer l'ensemble des pièces et documents liés au projet
- Solliciter l'ensemble des soutiens liés au projet

ADOpte A L'UNANIMITE

27. TOURISME – PARCOURS LUDIQUE MAISON MARIE BON

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil le projet du parcours découverte sur les couleurs pour les enfants « les couleurs de la vie ou la vie en couleurs ». Ce parcours, sur la couleur en peinture, permettra de lier les souvenirs dessinés et peints des voyages de Pierre Loti et le séjour à Saint-Porchaire de Marie Bon qui fut une période de production de portraits. Espace destiné à tous, familles, scolaires, conçu comme un parcours de visite autonome avec discours accessible proposant une découverte éducative et ludique de la peinture.

Cet espace permettra aussi sur des temps bien définis, de développer des stages avec des artistes autour de la couleur et/ou de lancer des concours de peinture pour les enfants. Cet espace prendra place dans l'ancienne grande chambre du 1^{er} étage.

• Réalisation et pose des mobiliers

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Pierre Boissinot menuiserie Le Busseau 79	17 000 €	20 400 €	Menuiserie artisanale. Bonnes références
Louis Groussard menuiserie Romegoux 17	N'a pas répondu		

• Conception graphique promotion du parcours ludique Maison Marie Bon

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Sept lieux Bordeaux 33	2 700 €	2 700 €	Bel univers graphique. Bonnes références. 20 ans d'expérience.
Clémentine Guilment Nantes 44	4 302.50 €	4 302.50 €	Univers graphique intéressant. 5 ans d'expérience.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir les propositions les plus économiquement avantageuses soit :

- Pierre Boissinot pour la réalisation et la pose des mobiliers
- Sept Lieux pour la conception graphique de la promotion du parcours

ADOpte A L'UNANIMITE

28. TOURISME – DÉPÔT À LONG TERME TABLEAU MAISON MARIE BON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le conservateur du Musée Hèbre propose qu'un tableau soit présenté gracieusement à la Maison Marie Bon en dépôt à long terme.

Ce tableau est sans doute un lavis d'Alfred dit "Fred" Buronfosse (1920-2017) : artiste-peintre et dentiste, qui demeurait au 116, rue Pierre Loti à Rochefort. Il fut un proche de la famille Viaud et fut à la tête de l'association Pep'art.

Le tableau a été retrouvé dans l'ancienne chambre de Samuel Viaud. Il est actuellement dans les réserves du musée Hèbre de Rochefort mais sans apparaître dans le recensement de leur collection.

Monsieur Viale demande quelle est la valeur de ce tableau. Monsieur le Président répond qu'il n'a pas cette information et que le nécessaire sera fait pour l'avoir.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de signer une convention pour formaliser ce dépôt avec les musées municipaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

29. LE S.A.S. – CONVENTION 2026

Monsieur le Président donne la parole à Patrick Machefert, Vice-Président en charge de l'aménagement et du suivi de l'association Le SAS.

Suite à la réunion de bilan avec les élus et techniciens du SAS, Monsieur Machefert informe les membres du conseil des différents échanges avec les communes inscrites dans cette démarche et la planification prévue pour l'année 2026.

Les communes de Crazannes, Port d'Envaux, Romegoux et St Sulpice d'Arnoult sont concernées, correspondant à 6 mois de travaux.

La convention fait état de ces travaux pour un montant de 20 000 € pour l'année 2026, les travaux du four à Pain à Romegoux étant un report d'une année précédente.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la validation et l'autorisation de signature ainsi que l'application de la convention pour l'année 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

30. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION 2026

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention 2026 avec la SPA. La participation s'élèverait à la somme de **10 481.35 €** (0.59€/hab).

Convention en annexe du dossier.

N'ayant pas encore de bilan de l'année 2025, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de ne pas se prononcer pour le moment et de rédiger un courrier sollicitant la SPA à fournir des éléments supplémentaires permettant d'apprécier l'impact des actions sur le territoire (nombre d'interventions, leurs natures, les délais moyens d'intervention, statistiques...).

REPORTÉ À UN PROCHAIN CONSEIL

31. ENFANCE JEUNESSE – SUBVENTIONS PETITE ENFANCE/ENFANCE

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les subventions suivantes vers les structures déléguées :

- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : 400 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

32. SERVICE À LA POPULATION – MODIFICATION HORAIRES AGENCE POSTALE CRAZANNES

REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL

33. PERSONNEL – AUTORISATION DE RECRUTEMENT CONTRACTUELS SUR LES AGENCES POSTALES

Monsieur le Président rappelle que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

C'est notamment le cas des agents gestionnaires d'agences postales qui nécessitent d'être remplacés car ce sont des postes d'agents d'accueil.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Président de recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

ADOpte A L'UNANIMITE

34. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant le tableau d'avancement de grade 2026,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné et afin de permettre la création au tableau des effectifs des grades nécessaires à l'évolution des carrières des agents, soit :

- **au 15 janvier 2026** : 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création de l'emploi permanent suivant : Agent de maîtrise principal à temps complet
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et contrats relatifs à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- dire que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération est modifié en conséquence,

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

35. QUESTIONS DIVERSES

Service à la population - Monsieur Vidal tient à remercier La Poste qui a remboursé la totalité des travaux de sécurisation de l'agence postale des Essards suite au braquage de l'année passée.

Monsieur le Président rappelle que sur sollicitation des communes, la Communauté de Communes s'est engagée à financer la sécurisation des portes des 6 autres agences après état des lieux et préconisation de travaux à réaliser (délibération 68/2025).

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus qui quittent leurs fonctions à la fin de cette mandature et ouvre à la réflexion la possibilité de les consulter pour divers sujets et projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait à Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le Président



Sylvain BARREAUD